

Présentation

Le secteur de la logistique présente une très forte progression des emplois due au développement de l'externalisation des fonctions logistiques vers des entreprises spécialisées.

L'activité d'un magasinier(ère) est diversifiée et dépend de l'organisation de la structure dans laquelle il évolue, mais aussi des caractéristiques des produits en cause.

Il/elle travaille sous la responsabilité d'un hiérarchique qui définit les objectifs de production, de qualité, et de service client. Il/elle organise de façon autonome son travail en fonction de priorités, de sa charge de travail, des aléas et imprévus inhérents à son activité (retard de livraison, horaires d'expéditions...)

Ses principales missions sont :

- * Assurer la disponibilité des produits en stock en effectuant la mise à disposition des produits commandés et leur expédition au destinataire dans les délais impartis
- * Réceptionner les produits livrés et les mettre en stock dans le respect des procédures et des règles de qualité requises
- * Valider les données correspondantes dans le système d'information de l'entreprise afin d'assurer la cohérence avec le stock physique
- * Assurer le contact physique avec le client, fournisseurs ou prestataires de service
- * Veiller à la sécurité des produits en stock dans le magasin de stockage

Niveau et aptitudes requis

Etre titulaire d'un BEP ou CAP ou avoir suivi la scolarité complète y conduisant

Ou avoir un niveau 3^{ème}

Ou avoir 3 années d'expérience professionnelle dans le secteur.

Etre motivé par une activité logistique, savoir faire preuve d'initiative, d'autonomie et d'organisation. Etre réactif et savoir gérer les imprévus.

Avoir une bonne résistance physique car l'emploi requiert une station debout prolongée et le port de charges plus ou moins lourdes. Le/la magasinier(ère) doit également supporter des niveaux sonores importants.

Débouchés et insertion professionnelle

L'Agent Magasinier(ère) est habituellement désigné sous le terme de Magasinier. Il évolue dans tout secteur industriel ou commercial comportant une activité de magasinage : magasin de stockage d'un grossiste, d'une usine de production, d'un distributeur ou d'un service après-vente.

L'emploi d'Agent Magasinier(ère) est positionné à un niveau V, avec un statut d'employé.

Les évolutions de postes envisageables dans le domaine du magasinage:

- * Responsable du magasin de stockage ou Responsable d'un secteur (Réception, Expédition, SAV...)
- * Emplois administratifs d'approvisionnement, ou des ventes.



Durée et modalité de la formation

Le calendrier de formation prévoit **539 heures** sur 12 mois, à raison d'un jour de formation par semaine (le vendredi).

La formation est accessible en alternance par le biais :

- * du Contrat de Professionnalisation (pour les moins de 26 ans)
- * de la Période de Professionnalisation
- * Des contrats aidés types CAE-DOM ouverts aux allocataires du RSA, de l'ASS, de l'API (Allocation Parent Isolé) ou encore de l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés).

Il est également possible pour les personnes déjà salariées d'avoir recours à la voie du CIF, du DIF ou du Plan de Formation.

Contenu et validation

Qu'est-ce qu'un Titre Professionnel ?

Il s'agit d'une certification professionnelle délivrée par le Ministère chargé de l'Emploi. Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Le Titre Professionnel Agent(e) Magasinier(ère) se compose de 3 (voir 4 avec l'activité complémentaire) activités-types, chaque activité comportant les Compétences Professionnelles (CP) nécessaires à la réalisation de l'activité.

Activité 1

Traiter des commandes de produits pour assurer leurs expéditions aux destinataires

- * **CP 1** Adapter et renseigner les données et les documents relatifs au traitement et à l'expédition des commandes clients
- * **CP 2** Prélever de façon organisée les articles dans le magasin de stockage
- * **CP 3** Emballer la commande en fonction des caractéristiques des produits et de la destination

Activité 2

Effectuer les opérations de réception des commandes « fournisseurs »

- * **CP 4** Détecter les anomalies sur les produits en réception

- * **CP 5** Renseigner et valider les informations relatives à la réception de produits
- * **CP 6** Traiter les produits en « retour client »
- * **CP 7** Suivre les commandes « fournisseurs »

Activité 3

Mettre les produits en stock et assurer le suivi du stock physique et informatisé

- * **CP 8** Affecter des emplacements de stockage en fonction des caractéristiques techniques des produits
- * **CP 9** Ranger les articles dans les emplacements identifiés
- * **CP 10** Préparer des inventaires et effectuer des comptages
- * **CP 11** Détecter les anomalies concernant les produits en stock et les espaces de stockage et y remédier

Activité 4 (complémentaire)

Apporter un service adapté dans le cadre d'une relation directe du magasinier avec le client

- * **CP 12** Accueillir le client, identifier son besoin et le conseiller sur les produits
- * **CP 13** Etablir les documents relatifs à la prise en charge ou à la vente

Validation du Titre

Le Titre Professionnel Agent(e) Magasinier(ère) est délivré par le Ministère de l'Emploi, de la Cohésion Sociale et du Logement au candidat issu d'un parcours de formation continu qui a satisfait aux évaluations suivantes :

- * **Les 3 (ou 4) Evaluations de Formations à l'Activité** (1 EFA par activité) en contrôle continue sur toute la durée de la formation,
- * **L'épreuve de synthèse** en forme de mise en situation professionnelle en présence d'un jury de professionnels
- * **L'entretien final** avec le jury de professionnel

A chacune des « activités-types » citées ci-dessus correspond un **Certificat de Compétences Professionnelles**. Ce CCP peut faire l'objet d'une validation intermédiaire, et permet une acquisition progressive du titre complet.

En effet, si le jury décide de ne pas attribuer le titre au candidat, il peut décider de valider un ou plusieurs Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) qui compose(nt) ce titre.

Le candidat dispose alors de 5 ans à partir de la date d'obtention du 1^{er} CCP pour valider le(s) CCP qui lui manque(nt) et ainsi valider son titre professionnel.

Un livret de certification qui enregistre progressivement les CCP acquis est remis au candidat, jusqu'à l'obtention du parchemin prouvant l'obtention du Titre Professionnel d'Agent(e) Magasinier(ère).